

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1161 à 1170présenté par
Mme Fraysse
-----**ARTICLE 12**

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et dans la négociation »

les mots :

« , dans la négociation et dans le suivi de l'accord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à permettre au comité d'entreprise de mandater un expert pour accompagner les organisations syndicales dans le suivi de l'accord.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1161	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1162	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1163	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1164	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1165	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1166	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1167	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1168	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1169	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1170	de	M.	André CHASSAIGNE